

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Procédure de modification simplifiée n°1 du Plu de Saint Sorlin de Morestel

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. le maire, Philippe Allagnat
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Commune de Saint Sorlin de Morestel Place du 8 mai 1945 38510 SAINT SORLIN DE MORESTEL 04.74.80.12.31 - secretariatmairiessm@gmail.com
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	La commune s'inscrit au sein de la communauté de communes des Balcons en Dauphiné et du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, approuvé en décembre 2007 et en cours de révision (projet arrêté en novembre 2018)
-----	-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p><i>PLU approuvé le 20 juillet 2015</i> <i>Retour négatif de la DREAL concernant la demande au cas par cas en date du 21 mars 2014 (décision n°08213U0095 n°410)</i></p> <p><i>La présente procédure de modification simplifiée a pour objet la suppression d'un ER, d'un périmètre de prélocalisation et la modification des conditions d'ouverture l'urbanisation de la zone 1AU passant d'une zone « au fur e à mesure de la réalisation des équipements internes » à une « opération d'aménagement d'ensemble »</i></p>
-----	-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	618 habitants en 2015 (source insee)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	538 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	/
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p><i>Les surfaces des différentes zones ne sont pas impactées par la procédure de MS01.</i></p> <p><i>Ces surfaces sont inscrites au plan de zonage en annexe de la demande.</i></p> <p><i>Cf. annexe 4 : zonage après modification</i></p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Le projet de PLU s'organise autour de 4 grandes orientations qui ont pour objectifs de consolider la structure urbaine actuelle qui reflète l'histoire rurale de la commune et d'amorcer le développement à plus long terme, vecteur de nombreux principes dont les principaux retenus par les élus sont la gestion économe de l'espace et la consolidation du cadre de vie par le développement des équipements publics communaux et intercommunaux, la création du vivre ensemble et la préservation des éléments paysagers et environnementaux qui créent l'identité communale.</p> <p>Ainsi le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer le développement communal à travers une mise en œuvre des principes de durabilité. Affirmer la double centralité communale : le village et La Frette. • Pérenniser les terres et les activités agricoles du territoire de Saint-Sorlin de Morestel pour leurs rôles agronomiques, économiques, paysagers et identitaires. • Valoriser et préserver la trame verte et bleue du territoire communal. Préserver l'identité patrimoniale du territoire communal, tant paysagère que bâtie. • Donner les conditions favorables à des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (cycles- piétons) Requalifier les entrées de la commune et aménager les espaces publics <p><i>Cf. annexe 2 : le PADD débattu en conseil municipal le 25 juillet 2013 et approuvé le 20 juillet 2015</i></p>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Dans son PADD approuvé, la commune de Saint-Sorlin-de-Morestel affirme la bipolarité urbaine de son territoire et définit les principes d'urbanisation du village de La Frette :

- Affirmer le village comme le deuxième pôle d'urbanisation de la commune
- Stopper l'étalement de l'urbanisation et favoriser la création d'un véritable pôle de vie organisé.
- Urbaniser les espaces disponibles en densification et stopper l'étalement
- Permettre la densification des zones urbaines

Pour mettre en œuvre ces orientations, une zone 1AU est inscrite sur un tènement de 1,7 ha en densification. Cette zone a pour objectif de :

- Promouvoir une forme urbaine plus dense malgré l'obligation de gestion économe de l'assainissement
- Aménager un nouvel espace de vie, proposant une offre de logements différente de l'offre actuelle
- Organiser et structurer le cœur du village de la Frette et affirmer son rôle de second pôle d'urbanisation de la commune.

Compte tenu des enjeux ambitieux pour le village, la commune pensait avoir des difficultés pour trouver un aménageur et avait fait le choix de porter la réalisation des équipements internes à l'opération. Ce principe s'inscrit dans le PLU dans les OAP et le règlement par le choix d'ouverture à l'urbanisation de la zone « au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes ».

Après 4 ans de mise en œuvre, les réflexions avancent et un opérateur souhaite déposer un permis d'aménager. Parallèlement, les finances communales ne permettent pas de réaliser les équipements internes comme la commune l'avait initialement prévue. La commune souhaitant saisir l'opportunité de cet aménagement et ainsi réaliser son PADD, la présente procédure a pour objectif de libérer la commune de ses obligations d'aménagement et permettre la réalisation d'une opération privée.

Cet ajustement n'ayant pas d'incidence sur l'emprise de la zone, les principes des OAP et les capacités constructives de la zone 1AU, la procédure de modification simplifiée est adaptée.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	/
		/

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	/
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	/

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	no n	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?		X	/

Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	/
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Document intégré dans le dossier du PLU et non remis en cause par la présente MS01
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...		X	

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La présente MS01 porte sur les condition d'ouverture à l'urbanisation et les ER inscrit sur la zone 1AU du village de La Frette. Le projet ne remet pas en question les objectifs de développements et le zonage du PLU approuvé le 20 juillet 2015.

Cf Annexe 1 : notice de présentation de la MS01 valant complément au rapport de présentation.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/coq/default.asp	/
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	/
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/coq/default.asp	/
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	/
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	/
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	/
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
1./	
4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	/
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	/
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	/

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	/
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	/
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	/
Des espaces boisés ?		X	/
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Site inscrit en zone 1AU. Ma MS01 n'a aucune incidence sur le zonage</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysaq_e_r82.map		X	/
Un parc naturel national ou régional ?		X	/
Une réserve naturelle nationale ?		X	/

Un espace naturel sensible ?			
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Le territoire de Saint-Sorlin de Morestel est concerné par 3 ZNIEFF (2 de type I et 1 deux types II) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ ZNIEFF type I, n°38020104 « Bois de la Combe et de Côte Claire ». ✓ ZNIEFF type I, n°38020057 « Ruisseau de Valancey ». ZNIEFF type II, n°3802 « Isle Crémieu et Basses Terres ». Aucun site impacté par la MS01
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Sur la commune de Saint-Sorlin de Morestel, 2 zones humides ont été identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - Le Marais, n° 38RH0151 : Large plaine humide, de 236 ha, alimentée par les eaux de ruissellement composée de pâtures, de terres agricoles, d'étangs et de prairies, de boisements humides dans une cuvette.. - Le ruisseau de Valancey, n° 38RH0152 : Ruisseau tufeux dans une combe boisée humide alimentée par des sources tufeuses venant des coteaux. Par ailleurs, 5 mares ont été identifiées sur la commune. L'ensemble de ces continuités sont identifiées au plan de zonage et au règlement écrit en secteur « zh » pour les zones humides. Ces secteurs font l'objet d'une inconstructibilité Aucun site impacté par la MS01
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	/
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Dans le REDI, plusieurs zones, qui couvrent la quasi-totalité du territoire communal, ont été identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - 2 continuums hydrauliques, liés au marais et au ruisseau de Valancey - 1 vaste continuum forestier, lié aux coteaux boisés.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>Le territoire est concerné par 3 axes de déplacement de la faune terrestre et/ou avifaune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le haut de la Côte Claire - Le long du ruisseau de Valencey - A est^{Couet} du bourg pour aller de la Côte Claire aux coteaux de Vézeronce-Curtin. <p>L'ensemble de ces continuités sont identifiées au plan de zonage et au règlement écrit en secteur « co » pour corridors Ces secteurs font l'objet d'une inconstructibilité.</p> <p>Aucun site impacté par la MS01</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</p>	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Captage de Morthelaize SIE Dolomieu Mont Carra par arrêté préfectoral du 14 octobre 1996. Ce captage est à l'extrême sud du territoire communal. Les périmètres immédiat et rapproché sont pour partie sur le territoire communal de Saint Sorlin de Morestel Le captage de Morthelaize constitue une ressource de secours en cas de défaillances ou de difficultés rencontrées sur les autres ressources ou sur les réseaux de distribution du maître d'ouvrage Aucun site impacté par la MS01
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			La MS01 n'a aucun impact sur ces éléments d'usage. Les prescriptions du PLU sont maintenues.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brqm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune a initiée une étude d'aléas en cours de réalisation. Les résultats seront intégrés au document PLU
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	La MS01 n'a aucun impact sur ces éléments d'usage. Les prescriptions du PLU sont maintenues.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 29 Janvier 2019 Lieu : ST Sorlin de Morestel	NOM SIGNATURE ALLAENAT <i>Philippe</i>
-------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site Internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Monsieur le maire 04.74.80.12.31 secretariatmairiessm@gmail.com EPODE Mme Valetton 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY 04.79.69.85.88 a.valetton@epode.eu
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	

